



COMMUNIQUÉ

AU CŒUR DES SECTIONS SYNDICALES

Le 10 juin 2021

Contacts :

Julien Da'Rolt, 06 47 59 19 24 DSN AAA

Arnaud Robin 06 68 94 80 89 DSN AAA

Isabelle RICARD, Union Métaux CFDT Midi-Pyrénées, 06 75 65 15 08

AAA : la CFDT déplore la réembauche en contrats précaires d'anciens salariés en CDI récemment licenciés

Grâce à la CFDT, le plan social de AAA a été annulé, après le départ de 312 salariés.

Pour autant, cela n'empêche pas AAA de rester délinquante en cassant les contrats de reclassements des anciens salariés et en leur proposant de les réembaucher en contrats précaires (CDI de chantiers) sans consulter les instances de représentation du personnel alors que la mise en œuvre des CDI de chantier est encadrée par un accord national qui met des garde-fous.

Elle s'indigne du fait que cette pratique n'est pas loyale vis-à-vis des salariés. Elle soupçonne d'autres entreprises de l'aéronautique d'avoir les mêmes agissements, car une grande partie des entreprises commence à avoir des difficultés de recrutement.

Depuis le début de la crise sanitaire, elle a alerté les employeurs de ce secteur sur les risques de pertes de compétences dans une activité qui met longtemps à former des personnes qualifiées.

Elle déplore aujourd'hui que les entreprises n'aient vu qu'une opportunité de se débarrasser de salariés en surnombre sans vision sur l'avenir.

